

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 5 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de M THINON), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, MC JOUVE, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de G FANGIER).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 31
Procurations : 8
Votants : 39
Absents : 13

Date de convocation : 29/06/2022

Secrétaire de séance :

Absents : M ALLAMEL, J DAUMAS, K ESSAYAR, P GAILLARD, JY MEYER, P MAISONNEUVE, A DELAYGUE, S GENEST, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Ucel - Travaux d'amélioration énergétique de la MAM.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Ucel relatif aux travaux d'amélioration énergétique de la MAM ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 28 juin 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux d'amélioration énergétique de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) en remplaçant le système de chauffage et les menuiseries afin de réaliser des économies d'énergie.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 9 557 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 19 114 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 9 557 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ucel de 214 269 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 179 179.28 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit à 169 622.28€)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 9 557 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Ucel pour financer les travaux d'amélioration énergétique de la MAM ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ucel, initialement de 214 269 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 6 juillet 2022
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220705-DEL05072022-05-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022